

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 15/06/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. MEDALLE Henri, MME LAGHZAOUI Nawal, M. DUPUIS Alain (Procuration de MME BARTHE DELANOË Anne-Marie), M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril (Procuration de MME DAMOISON-MONTEILS Céline), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, M. AILLOS Hélène, M. GOUTY Michel (Procuration de M. CUPOLI Michel), MME MENOÛ-AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Date d'affichage : 15/06/2026

Absents excusés : MME BARTHE DELANOË Anne-Marie (Procuration à M. DUPUIS Alain), MME DAMOISON-MONTEILS Céline (Procuration à M. COSQUER Cyril), M. CUPOLI Michel (Procuration à M. GOUTY Michel).

Secrétaire : M. DUPUIS Alain.

N° DEL2026-50 : Désignation des représentants à l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective en Albigeois.

M. Le Maire présente l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective en Albigeois.

Cette entente repose sur le fait que la nouvelle cuisine centrale d'Albi, qui assure la fabrication et la livraison d'environ 3500 repas quotidiens, est en capacité d'en produire jusqu'à 6000 et peut donc en faire bénéficier d'autres communes.

Depuis l'année scolaire 2023-2024, la commune de Puygouzon adhère à cette entente pour la fourniture des repas à son restaurant scolaire afin de suppléer aux absences du cuisinier. (Congés, maladie...)

Il est à noter que l'exploitation en régie de ce service permet de garantir la qualité des repas confectionnés par des professionnels de la restauration en conformité avec la loi EGALIM. De plus, la ville d'Albi a fait le choix d'approvisionnements de qualité, privilégiant les circuits courts et permettant de disposer de menus comprenant 50 % de produits bénéficiant de signes officiels d'identification de qualité et d'origine (label rouge, appellation d'origine, indication géographique...) dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

L'entente ne dispose pas de la personnalité juridique. Elle ne dispose donc pas d'un budget propre, ne possède pas de biens et n'emploie pas de personnel. L'ensemble des charges est porté par la ville d'Albi qui les répercute aux membres de l'entente à prix coûtant. Elle ne

dispose pas non plus de conseil d'administration ou comité syndical mais est régie par une « conférence » au sein de laquelle les membres sont représentés.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de désigner les membres représentant la commune de Puygouzon au sein de cette entente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**, de désigner les membres suivants :

- **Mme BOUSQUET Audrey: Représentante *titulaire*** auprès de l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective en Albigeois.
- **Mme LAGHZAoui Nawal : Représentante *suppléante*** auprès de l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective en Albigeois.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Alain DUPUIS



Le Maire

Thierry DUFOUR

